

*Questions au Feuilleton*

Il s'agit du Tarif des douanes découlant des NCM, du GATT et du Tokyo Round.

\* \* \*

## MESSAGE DU SÉNAT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-7, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif, qu'il la prie d'approuver.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 46, 79, 71, 189, 208, 292, 301, 320, 442, 593, 594 et 597.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions soient reportées.

**M. l'Orateur:** Le président du Conseil privé (M. Baker) a dit 79 après 46 au lieu de 69. Je crois qu'il voulait dire 69.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Oui, monsieur l'Orateur.

[Texte]

## L'OFFICE DU DÉVELOPPEMENT MUNICIPAL ET DES PRÊTS AUX MUNICIPALITÉS

Question n<sup>o</sup> 46—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):**

L'office du développement municipal et des prêts aux municipalités ne fonctionne plus. Toutefois, les remboursements de prêts se poursuivent et relèvent de la division des services financiers du ministère des Finances.

## LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Question n<sup>o</sup> 69—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société d'assurance-dépôts du Canada?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):**

1. Il n'y a pas de président ni de vice-président.
2. Le traitement annuel du président du conseil d'administration, M. John F. Close, s'établit entre \$15,000 et \$20,000.

[M. Crosbie.]

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Question n<sup>o</sup> 71—**M. Orlikow:**

1. Qui sont *a*) président, *b*) vice-présidents de la Société de développement du Cap-Breton?
2. Quel est le salaire annuel de chacun?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale):** Les agents responsables de la Société de développement du Cap-Breton m'informent comme suit:

1. *a*)—D. S. Rankin, président.

*b*)—B. R. McDade, vice-président et secrétaire;

K. Sanderson, trésorier et vice-président des finances;

J. L. Dodge, vice-président de la Division des opérations commerciales et du marketing;

D. I. Miller, vice-président de la Division des opérations industrielles;

J. Bardswich, vice-président de la Division des charbonnages.

2.	D. S. Rankin	\$55,000-\$80,000
	B. R. McDade	\$45,000-\$55,000
	K. Sanderson	\$45,000-\$55,000
	J. L. Dodge	\$45,000-\$55,000
	D. I. Miller	\$40,000-\$45,000
	J. Bardswich	\$45,000-\$55,000

## RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES—LES EMPLOYÉS

Question n<sup>o</sup> 189—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du Bureau des relations fédérales-provinciales?

**L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales):** *a*) 92 employés, *b*) 2 employés.

## FINANCES—LES EMPLOYÉS

Question n<sup>o</sup> 208—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère des Finances?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances):** *a*) 727, *b*) 9.

## LE NIVEAU DU BRUIT

Question n<sup>o</sup> 292—**M. Herbert:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter un projet de loi obligeant les fabricants à indiquer sur tous les appareils ou véhicules le nombre de décibels produits et, le cas échéant, fixera-t-on un seuil?

**L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national):**

La loi sur les produits dangereux fixe déjà un seuil de 100 décibels dans le cas des jouets. Consommation et Corporations Canada n'a pas l'intention de présenter un texte de loi exigeant que l'étiquette de tous les appareils, matériels et véhicules précise le nombre de décibels émis ni de fixer des seuils à l'égard de ces produits.